



Demande d'autorisation d'extraction sans bail (ASB) du sable et du gravier en cas de sinistre

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 REQUÉRANT

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant		
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom	Prénom	Date de naissance	Client n°	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province	Pays	Code postal	Ind. rég. Téléphone (domicile)	Ind. rég. Téléphone (bureau)	Poste
Ind. rég. Télécopieur	Adresse de courrier électronique				

S'IL Y A PLUS D'UN REQUÉRANT, ANNEXEZ UNE LISTE AVEC TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA SECTION 1.1

1.2 ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant.			
Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant		
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province	Pays	Code postal	Ind. rég. Téléphone (domicile)	Ind. rég. Téléphone (bureau)	Poste
Ind. rég. Télécopieur	Adresse de courrier électronique				

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

(Tous les champs sont obligatoires)

Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Rang	Lot	Bloc
Carte SNRC :			
Nouvelle exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non*	*Si non, N° du site MERN : (ex.: 22A05-003)
Coordonnées UTM NAD 1983 :	Est	Nord	Zone N°

SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION

(Tous les champs sont obligatoires)

Date de fin de l'exploitation :	(La durée de l'autorisation ne peut excéder un an)
Votre référence (facultatif) :	Extraction prévue : <input type="checkbox"/> t.m. ou <input type="checkbox"/> m.c.
Substance(s) visée(s) :	<input type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Gravier <input type="checkbox"/> Moraine

Usage(s) :	<input type="checkbox"/> Construction et réfection de chemin ou route	<input type="checkbox"/> Construction ou réfection de ponceau ou pont
	<input type="checkbox"/> Autres, spécifiez : _____	

SECTION 4 DOCUMENTATION À JOINDRE

Un document décrivant la nature du sinistre.

Une carte à l'échelle de 1:5 000 montrant le site d'extraction.

Le paiement de 628.32 \$.

Obligation :

Conformément à l'article 155 de la Loi sur les mines, le bénéficiaire doit périodiquement transmettre des rapports faisant état des quantités extraites et payer les redevances qui y sont associées (à moins d'en être exemptées). Il doit aussi respecter les normes d'exploitation prévues au Règlement sur les carrières et sablières (chapitre Q-2, r.7) ou le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r.7), selon ce cas. À la fin de l'autorisation, le bénéficiaire doit transmettre une carte détaillée dont l'échelle n'est pas inférieure à 1:5 000 indiquant les coordonnées UTM NAD 83 du périmètre des limites de l'aire ayant fait l'objet de l'exploitation. Dans un délai d'un an à compter de la fin de l'autorisation, il doit également procéder à la restauration du site, conformément aux normes de restauration prescrites par ces mêmes règlements, et fournir des photos couleur du site après la remise en état des terrains. En accordant son autorisation, la ministre des Ressources naturelles peut imposer d'autres conditions qu'il juge à propos (volume, durée, redevances, etc.).

Mode de paiement du loyer :	<input type="checkbox"/> Guichet automatique (numéro SIPC: 29463)	<input type="checkbox"/> Carte de débit (Bureau MRC)
	<input type="checkbox"/> Solde du compte de l'intervenant	<input type="checkbox"/> Argent comptant
	<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de la MRC d'Abitibi	<input type="checkbox"/> Mandat-poste

SECTION 5 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Si transmission par télécopieur	<input type="checkbox"/> originaux et loyer suivront par la poste
	<input type="checkbox"/> loyer payé avec solde à l'intervenant